



URBANISME – DECRET VOIRIE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal est saisi d'une demande de Permis Voirie conformément au Décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014, introduite par Christian BODSON ET FILS demeurant Oufny 61 à 4987 STOUMONT.
Le dossier porte les références communales: V/2022/006.

Le projet consiste en une **demande de permis d'urbanisme pour la régularisation et l'extension d'un hangar de stockage avec suppression d'une partie du sentier n° 105** à hauteur des parcelles cadastrées 4^e division, section A n°45A- 47- 49E- 49F- 50 sises Oufny. Le projet déroge au plan de secteur et s'écarte du RGBSR pour les matériaux (bardage bois et tôle en toiture) - pente de toiture < à 25° - hauteur sous gouttière du volume secondaire est supérieure à celle du volume principal

L'enquête publique est réalisée conformément à :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation;
- Art. R.IV.40-1.4° la construction, la reconstruction ou la modification de la destination d'un bâtiment en atelier, entrepôt ou hall de stockage à caractère non agricole dont la superficie des planchers est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions
- Art. 24 du Décret voirie portant sur la modification, le déplacement ou la suppression des voiries communales -

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h, les bureaux ne sont pas accessibles au public les mardi et jeudi après-midi. Sur rendez-vous un jour jusqu'à 20h à convenir avec le service ET à prendre au plus tard 24 h à l'avance par téléphone au 080/29.26.56 ou par mail à urbanisme@stoumont.be

L'enquête publique est ouverte le 17.05.2023 et clôturée le 15.06.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- Par courrier électronique à urbanisme@stoumont.be

en précisant vos coordonnées complètes ainsi que les références du dossier.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture

de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15.06.2023 à 11:00 à l'Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet